

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Le 8 novembre 2010

Madame Monique Gélinas  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Direction de l'expertise environnementale et de la coordination  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Audience publique sur le développement durable de l'industrie des gaz  
de schiste au Québec – Demande de la Commission**

Madame,

Tel que demandé par la Commission lors de la séance de la soirée du 7 octobre 2010, nous avons sommairement pris connaissance du rapport du New York City Department of Environmental Protection (NYCDEP) intitulé « Final Impact Assessment Report – Impact Assessment of Natural Gas Production in the New York City Water Supply Watershed », de décembre 2009.

De prime abord, le NYCDEP aborde les mêmes questionnements soulevés dans d'autres rapports, dont celui déposé par le MDDEP à la Commission. Par contre, il fait une évaluation théorique des impacts à partir de scénarios potentiels, dont le scénario où 6 000 puits pourraient être développés sur une période de 20 ans. Ce scénario est intéressant dans le sens où il permet de mieux cerner les impacts cumulatifs, par exemple sur le prélèvement ou le traitement des eaux. Par contre, certains facteurs sont à prendre en considération, par exemple :

- La géologie au Québec diffère de celle présente dans l'état de New-York, notamment la nature des shales plus carbonatée au Québec et la présence du shale de Lorraine par-dessus le shale d'Utica, comme cela fut exposé par les experts lors de la première partie de l'audience publique;
- La refracturation dont il est fait mention par le NYCDEP ne serait pas nécessaire au Québec, selon ce qui a été entendu lors de la première partie de l'audience publique;
- Il est mentionné dans le rapport que les produits utilisés dans le liquide de fracturation ne sont pas tous dévoilés par l'industrie. Au Québec, lorsque le MDDEP délivre un certificat d'autorisation pour la fracturation, il s'assure d'avoir en main la liste de ces produits;

...2

- Au Québec, l'industrie compte réutiliser le plus possible l'eau d'une fracturation pour d'autres fracturations (l'industrie parle même de réutiliser 100 % de l'eau de reflux), ce qui n'est pas le cas pour les hypothèses utilisées dans le rapport du NYCDEP;
- Les concentrations en différents contaminants dans les eaux de fracturation (chlorures, baryum, benzène, solides dissous totaux, etc.) sont de loin supérieures aux analyses fournies par l'industrie au MDDEP.

Ce rapport permettra donc au MDDEP d'enrichir sa réflexion quant au domaine du gaz de shale, en restant critique quant aux différences de contexte pouvant exister entre New York et le Québec.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*ORIGINAL signé par :*  
Francine Audet  
Porte-parole du MDDEP